



Compte-rendu du café-parents du 28 mars 2014

Thème : la MDPH

Les personnes présentes à ce café sont mères d'un enfant, adolescent ou adulte handicapé. Les handicaps sont divers : autisme, polyhandicap ou handicap mental léger ou sévère. Ce compte rendu retranscrit les principaux échanges.

C'est en présence de Mme Coletta, directrice de la MDPH que s'est tenu ce café parents. Après un tour de table, Mme Coletta s'est également présentée en retraçant son parcours depuis les postes de direction d'un IEM (Institut d'Education Motrice) puis l'IME de Graye sur mer jusqu'à la participation active à l'élaboration de la loi handicap 2005.

Mme Coletta a rappelé également qu'elle participait régulièrement à des réunions associatives telles que les cafés parents du Monde de Loris afin d'être au fait des attentes des usagers.

Chaque participant a pu aborder différentes problématiques générales ou plus individuelles telles que :

- Prises en charge des transports (rendez vous médicaux)
- Nécessité de moderniser et faciliter les documents à remplir (certificats médicaux entre autres)
- AEH ou PCH (ne pas hésiter à prendre rendez vous pour étude comparative – Rappel : il faut être éligible aux compléments de l'AEEH pour prétendre à une PCH)
- Imposition de la PCH
- Aidant familial et retraite/assurance vieillesse
- Passage aux 20 ans (faire la demande d'AAH 6 à 9 mois avant les 20 ans)
- Tutelle / mandat de protection future

En 2013, 36000 décisions ont été prises. Les délais moyens de traitement pour les enfants ont été ramenés à 4/5 mois. Toute demande arrivant aujourd'hui à la MDPH est numérisée, un accusé de réception est envoyé dans les 2 à 3 semaines.

Dossier complet sur demande